

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2021

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### **Séance du 6 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Madame Edwige AHILE, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Hamid BACHIR, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUC, Monsieur Rida BOULTAME, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Madame Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Madame Cécile ESCOBAR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Maxime KAYADJANIAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Monsieur Eric NICOLLET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Michel PICARD, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédéric TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Madame Stéphanie VON EUW ( jusqu'à la note 4), Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI.

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Jean-Guillaume CARONE ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Benoît DUFOUR ayant donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT(à la note 4), Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Raphaël LANTERI, Jennifer THEUREAUX ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Annie ALLOITTEAU ayant donné pouvoir à Joël TISSIER, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Valérie ZWILLING ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Laurent LINQUETTE, Armand PAYET ayant donné pouvoir à Edwige AHILE, Sandra NGUYEN-DEROSIER ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Abdelmalek BENSEDDIK**

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Abdelmalek BENSEDDIK »

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 13 avril 2021

Retrait de l'ordre du jour du point 9 : Puiseux – Pontoise - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société Bertrand Construction Aménagement

## **1. PACTE FINANCIER ET FISCAL 2022-2026 DE LA CACP**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

(2 non - votants)

1/ **ADOPTE** le Pacte financier et fiscal.

### **2.1 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré à la majorité par 64 voix pour et 2 voix contre : le Conseil :

(3 non – votants)

1/ **PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget principal ;

2/ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 34 643 906,95 € en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement 2020 par l'inscription de 23 324 114,70 € sur le compte 1068, le solde étant affecté en section de fonctionnement à hauteur de 11 319 792,25 €.

3/ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé du budget restauration collective de la section de fonctionnement pour 7 336,55 € et celui de la section d'investissement pour 2 949,41 €.

4/ **APPROUVE** les redéploiements de crédits.

5/ **ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget principal comme suit :

Section fonctionnement :	+13 862 384 €
Section Investissement :	+26 809 485 €

6/ **ADOPTE** la répartition actualisée des AP/CP (PPI 2016-2021 actualisé).

7/ **PREND ACTE** de la répartition actualisée des attributions de compensation.

### **2.2 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - CLOTURE DU BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

(3 non – votants)

1/ **DECIDE** la clôture du budget restauration collective au 31 décembre 2020,

2/ **PREND ACTE** de la reprise du résultat de clôture à hauteur de 7 336,55 € en fonctionnement et de 2 949,41 en investissement par le budget principal.

### **2.3. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(4 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe Assainissement ;

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 pour 326 151,82 € et celui de la section d'investissement 2020 pour 2 040 403,11 € ;

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits et les crédits supplémentaires.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Assainissement comme suit :

Section fonctionnement : 13 739 123,82 €  
Section investissement : 21 965 319,00 €

### **2.4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(5 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe Aménagement ;

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé 2020 de la section de fonctionnement pour 1 658 978,11 € et celui de la section d'investissement pour 1 895 823,99 € ;

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits et les crédits supplémentaires.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget aménagement comme suit :

Section fonctionnement : + 10 472 484,11 €  
Section investissement : + 5 901 405,10 €

### **2.5. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET EAU POTABLE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(3 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe Eau potable,

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 pour 2 639 469,35 € en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement 2020 par l'inscription de 605 476,07 € sur le compte 1068, le solde étant affecté en section de fonctionnement à hauteur de 2 033 993,28 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits et les crédits supplémentaires.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget eau potable comme suit :

Section fonctionnement : 1 573 793,28 €  
Section Investissement : 1 485 976,07 €

## **2.6. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE LA TURBINE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(4 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe La Turbine.

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé 2020 de la section de fonctionnement pour 102 743,41 € et celui de la section d'investissement pour 47 729,97 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits,

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe La Turbine comme suit :

Section fonctionnement : + 43 527 €  
Section investissement : + 47 729,97 €

## **2.7. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS TEOM**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(3 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget Déchets TEOM.

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 pour 3 999 701,42 € et celui de la section d'investissement 2020 pour 102 951,14 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits et les crédits supplémentaires.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget Déchets TEOM comme suit :

Section fonctionnement : 4 149 701,42 €  
Section investissement : 1 447 000,00 €

## **2.8. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET DÉCHETS REOM**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget Déchets REOM.

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 pour 751 941,81 € en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement 2020 par l'inscription de 56 812 77 € sur le compte 1068, le solde étant affecté en section de fonctionnement à hauteur de 695 129,04 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits et les crédits supplémentaires tels que repris en annexe.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget Déchets REOM comme suit :

Section fonctionnement : 600 729,04 €  
Section investissement : 86 012,77 €

## **2.9. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget GEMAPI.

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement pour 1 230 338,26 € en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement 2020 par l'inscription de 221 966,64 € sur le compte 1068, le solde étant affecté en section de fonctionnement à hauteur de 1 008 371,62 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget GEMAPI comme suit :

Section fonctionnement : + 1 008 371,62 €

Section investissement : + 671 966,64€

## **2.10. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(1 non – votant)

**1/ PREND ACTE** de la présentation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe CHAUFFAGE URBAIN.

**2/ DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2020 pour 77 755,50 €.

**3/ APPROUVE** les redéploiements de crédits.

**4/ ARRETE** tant en dépenses qu'en recettes, le budget supplémentaire 2021 du budget CHAUFFAGE URBAIN comme suit :

Section fonctionnement : 77 755,50 €

Section investissement : 0,00 €

## **3. PROJET DE MUTUALISATION**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(1 non – votant)

**1/ DONNE UN AVIS FAVORABLE** au Projet de Mutualisation du territoire de Cergy-Pontoise,

**2/ DESIGNÉ** Monsieur Laurent LAMBERT comme le représentant de la Communauté d'Agglomération au Comité de Pilotage du Projet de Mutualisation.

## **4. DÉCHETS - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2020 (RAPPORTS DE LA CACP ET DE SON DÉLÉGATAIRE CGECP - COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENVIRONNEMENT DE CERGY-PONTOISE)**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EN PREND ACTE**

**APPROUVE** le rapport annuel sur la Prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

**5. CHAUFFAGE URBAIN - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE CENERGY - EXERCICE 2020**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(4 non – votants)

**APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EN PREND ACTE**

**6. STATIONNEMENT - CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2020**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(1 non – votant)

**APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN PREND ACTE**

**7. STATIONNEMENT - CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : AVENANT N°2**

**Après en avoir délibéré à la majorité par 64 voix pour et 2 voix contre : le Conseil :**

(3 non – votants)

**1/ APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°2 au contrat de concession du service public de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que ses actes subséquents.

**8. DÉPLOIEMENT DU PLAN RÉGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE (PRIJ) SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ET CONVENTION DE CONSORTIUM AVEC L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION DE L'EMPLOI PAR LES COMPÉTENCES (AVEC)**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(3 non – votants)

**1/ APPROUVE** la démarche du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) et s'engage à soutenir la déclinaison de ce Plan sur le territoire de Cergy-Pontoise pour la période 2021-2023,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à co-piloter la déclinaison de ce Plan sur le territoire de Cergy-Pontoise aux côtés du Préfet, à devenir membre du futur Conseil de consortium afférent au PRIJ porté par la Mission Locale de Cergy-Pontoise et la signature de tout document permettant la mise en œuvre de cette décision,

**3/ ATTRIBUE** une subvention de 80 000 € à l'association AVEC - Mission Locale de Cergy-Pontoise pour le déploiement du PRIJ en 2021, et **DIT QUE** les crédits nécessaires sont disponibles sur l'opération 16CDV10180 «CONTRAT DE VILLE» nature 6574 du budget primitif 2021 et que les crédits correspondants aux années 2022 et 2023 seront inscrits aux prochains BP pour un montant de 35 000 € / an,

**4/ APPROUVE** la convention de consortium avec notamment l'association AVEC pour le déploiement du projet s'inscrivant dans le cadre du PRIJ,

**5/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Mesdames ALVES-PINTO, BEUGNOT, CORVIN et ROCHDI ne prennent pas part au vote

**10. RESTRUCTURATION DU HOCKEY CLUB DE CERGY-PONTOISE (HCCP) : CONVENTIONS TRIENNALES AVEC LE HCCP ET LA SAS LES JOKERS - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2022 À LA SAS LES JOKERS.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(4 non – votants)

**1/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions triennales afférentes entre la CACP et le HCCP d'une part et la CACP et la SAS les Jokers d'autre part.

**2/ AUTORISE** le versement d'une avance d'un montant de 100 000 € sur la subvention 2022 à la SAS les Jokers.

**3/ PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'opération 16SCL10215 du budget primitif 2021.

**11. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AREN'ICE - CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE JOKERS SAS - CONCLUSION D'UN AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIPARTITE D'USAGE CONCLUE AVEC LE HCCP DU 5 AVRIL 2014**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(6 non – votants)

**1/ APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention d'usage entre le délégataire, la société Univers Glace, la SAS les Jokers et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise relative à la mise à disposition non exclusive de l'Aren'ice de Cergy-Pontoise,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à le signer.

**12. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AREN'ICE : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA CACP ET UNIVERS GLACE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES NOTORIOUS GAMES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** le partenariat avec la société Univers Glace en vue de l'accueil de l'événement Notorious Games les 10 et 11 juillet 2021,

**2/ APPROUVE** la convention de partenariat, à intervenir entre la CACP et Univers Glace permettant l'organisation de cet événement à l'Aren'ice,

**3/ FIXE** le montant de la participation de la CACP au titre de cet événement à 41 105,87 € TTC,

**4/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention.

Madame CORVIN et Monsieur KAYADJANIAN ne prennent pas part au vote

**13. RESSOURCES HUMAINES - HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À LA CACP**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**1/ DECIDE** d'abroger les délibérations n°04 du 25 septembre 2001, n°09 du 5 juillet 2016 et n°28 du 28 mars 2017.

2/ DECIDE que la durée annuelle du temps de travail des agents de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est fixée à 1607 heures établies comme suit :

<b>DETAL DU DECOMPTE DES 1607 HEURES</b>	
<b>Jours dans l'année</b>	365 jours
<b>Repos hebdomadaire</b>	104 jours
<b>Jours fériés</b>	8 jours en moyenne
<b>Jours de congés annuels</b>	25 jours
<b>Jours travaillés par an</b>	228 jours
<b>Nombre d'heures travaillées par an</b>	228 jours x 7 heures = 1596 heures arrondi à 1600 heures
<b>Journée de solidarité</b>	7 heures
<b>Total d'heures travaillées par an</b>	1607 heures

3/ DECIDE que la journée de solidarité sera accomplie par la réduction d'une unité du nombre de jours ARTT.

4/ DECIDE que le temps de travail hebdomadaire des agents de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est réparti de la façon suivante :

<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Personnel concerné</b>	<b>Nombre de jours de congés annuels</b>	<b>Nombre de jours ARTT</b>
<b>39 HEURES</b>	Tous services sauf ceux soumis à 36 heures 12 minutes	25	23
<b>36 HEURES 12 MINUTES</b>	Agents du Service des piscines (sauf responsable de secteur et coordinateur)		7
	Agents d'exploitation de la Régle propreté urbaine		
	Agents d'entretien de l'Equipe Entretien, déménagement et mobilier		

5/ DECIDE d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

6/ DECIDE que la présente délibération met fin à cette date aux congés extra-légaux.

7/ DECIDE qu'un règlement précisera les règles communes à l'ensemble des services en matière d'organisation du temps de travail.

8/ DIT QUE les crédits nécessaires aux crédits afférents à la formation des élus communautaires sont inscrits au budget, chapitre 65.

#### **14. CHAIRE D'ÉCONOMIE URBAINE DE L'ESSEC : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

(2 non – votants)

1/ APPROUVE le principe d'un partenariat avec la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour la période 2021-2024,

2/ ATTRIBUE une subvention de 10.000 euros au titre de ce partenariat pour 2021,

3/ APPROUVE la convention de partenariat 2021-2024 et conditionne le versement de cette



subvention à la signature de cette convention,

**4/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**5/ DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la CACP, chapitre 65, nature 6574.

**15. LA TURBINE : CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS - MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS AVEC CY UNIVERSITÉ**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** les ajustements sur les modalités d'hébergement et des publics accueillis modifiant ainsi les missions de Service Public de La Turbine définies lors des conseils du 2 Juillet 2019 et du 2 Octobre 2019,

**2/ APPROUVE** la grille tarifaire complétée et présentant l'ensemble des tarifs de redevances, charges et services aux entreprises de la Turbine,

**3/ APPROUVE** le règlement intérieur ajusté du site du Port de la Turbine,

**4/ PRECISE** que les ajustements qui modifient les missions du Service Public de la Turbine ainsi que les tarifs seront applicables dès la prise d'effet de la présente délibération,

**5/ APPROUVE** la convention de partenariat sur la gestion des espaces extérieurs avec CY Université,

**6/ AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

**16. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021- APPUI À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - TRANSFORMATION DE BUREAUX EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE PAR 3F RÉSIDENCES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'attribution à 3F Résidences, pour l'opération de transformation de bureaux situés au 203, Chênes Bruns à CERGY en 48 logements étudiants, d'une subvention de 104 536 € sur les fonds propres de l'agglomération au titre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021 (thématique opération complexe),

**2/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422, sur l'opération 16APD20260

**3/ PREND ACTE** de la réservation sur ce programme de 5 logements au profit de la CACP,

**4/ DIT QUE** le versement de la subvention à 3F Résidences ne pourra se faire qu'à condition que le bailleur signe avec l'agglomération une convention de partenariat,

**5/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**17. CDC HABITAT - CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ ADOPTE** la convention de partenariat avec CDC Habitat,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**18. PLAN LOGEMENT D'ABORD : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 - 2022**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité et 6 abstentions le Conseil :**  
(1 non – votant)

**1/ APPROUVE** le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs «Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord»,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

**19.1 ZAC GRAND CENTRE. CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LE PROMOTEUR CARDINAL.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** les termes de la convention de participation entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, Cergy Pontoise Aménagement et CARDINAL Promotion,

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

**19.2 ZAC GRAND CENTRE. CONVENTIONS D'ASSOCIATION AVEC LE PROMOTEUR CARDINAL.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** les termes de la convention d'association entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, Cergy Pontoise Aménagement et CARDINAL Promotion,

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention d'association.

**20.1 ZAC HAUTOULOISE À JOUY-LE-MOUTIER- LOT 10- CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** le projet de convention de participation des constructeurs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la Société B&G PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la Société B&G PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR.

**20.2 ZAC HAUTOULOISE À JOUY-LE-MOUTIER- LOT 10- CONVENTION D'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** le projet de convention d'association à intervenir entre Cergy Pontoise Aménagement et la Société B&G PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR,

**2/ AUTORISE** la signature de la convention d'association entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la Société B&G PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR.

**21. PONTOISE - ZAC BOSSUT - DESAFFECTATION DES TENNIS - PARCELLE BI66P**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**(2 non – votants)**

**1/ APPROUVE** le principe de déclassement de la parcelle BI 66p à Pontoise, d'une superficie approximative de 10 708 m<sup>2</sup>, situées dans la ZAC Bossut, et correspondant aux anciens terrains de tennis,

**2/ APPROUVE** la désaffectation en vue du déclassement de cette parcelle qui sera prononcé par une délibération ultérieure,

**3/ DECLARE** que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président,

**4/ AUTORISE** CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT (CPA) à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaire sur la parcelle BI 66p située dans la ZAC Bossut à Pontoise.

**22. CHAUFFAGE URBAIN : CONVENTION DE LOCATION-VENTE DES CHAUDIERES DE L'ASL DES HAUTS DE MARCOUVILLE ENTRE CENERGY, L'ASL ET LA CACP**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**(2 non – votants)**

**1/ APPROUVE** le projet de convention de location-vente des chaudières de l'ASL des Hauts de Marcouville entre Cenergy, l'ASL et la CACP,

**2/ AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que ses actes subséquents.

**23. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR) - TARIFS DE LA BILLETTERIE DE LA SAISON ARTISTIQUE 2021-2022**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**(2 non – votants)**

**1/ ADOPTE** les tarifs de la billetterie de la saison artistique 2021-2022 du CRR,

**2/ DIT QUE** les recettes nécessaires sont prévues au BP 2021 à l'opération 16EFU10032, Fonction 311, Chapitre 70, nature 70632.

**24. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

**(2 non – votants)**

- **ADOPTE** le règlement général des études à destination des familles, des élèves et des enseignants du CRR.

**25. RELATIONS INTERNATIONALES : PROJET ARTISTIQUE ET MONTAGE D'UNE EXPOSITION ' LES SENTINELLES DU CLIMAT ' À PORTO-NOVO**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ AUTORISE** la perception par la CACP de la subvention d'un montant de 72 533 € accordée par le MEAE (DAECT) pour le projet « *Sentinelles du climat* ».

**2/ APPROUVE** la convention passée avec la ville de Porto-Novo jointe en annexe et intitulée : « *Convention entre la ville de Porto-Novo et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise: Projet artistique les Sentinelles du Climat* ».

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec la ville de Porto-Novo.

**4/ AUTORISE**, conformément aux termes de cette convention, le versement d'une subvention globale et forfaitaire de 7 622 € à la ville de Porto-Novo.

**5/ APPROUVE** la convention passée avec l'association Ouadada Bénin jointe en annexe et intitulée : « *Convention entre l'association Ouadada Bénin et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise: Projet artistique les Sentinelles du Climat* ».

**6/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association culturelle Ouadada Bénin.

**7/ AUTORISE**, conformément aux termes de cette convention, le versement d'une subvention globale et forfaitaire de 74 583 € à l'association Ouadada Bénin.

**26. MENU COURT- FONDS DE CONCOURS - RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de reconstruction de la salle polyvalente,

**2/ ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel.

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**4/ DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021 – opération 21AUT20739 Imputation 2041412.

**27. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DE LA DONNÉE (RGPD) - MISE À DISPOSITION ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES : CONVENTION**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition partielle du service du Secrétariat Général entre la CACP et les communes de Boiesmont, Cergy, Courdimanche, Eragny-Sur-Oise, Jouy Le Moutier, Maurecourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Vauréal.

**2/ DIT** que cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la commune de Jouy le Moutier et le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les autres communes adhérentes,

**3/ DESIGNÉ** Guillemette BESSON, Responsable des archives au sein du Secrétariat Général comme Déléguée à la Protection des Données (DPD) de la CACP et des communes adhérentes à la convention ;

**4/ AUTORISE** le Président, et/ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention.

**28. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DÉCHETS**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**

(2 non – votants)

**1/ DÉCIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Chargé de mission développement économique local**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**Directeur des relations aux usagers et services internes**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**Gestionnaire des Equipements de protection Individuelle**

Cadres d'emplois des attachés et des techniciens, agents de maîtrise et adjoints techniques

1 poste à temps complet

**Responsable administrative**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**Responsable de secteur Emploi-compétences**

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs, des rédacteurs et des techniciens

1 poste à temps complet

**Responsable du Secteur Archives - Délégué à la protection des données**

Cadres d'emplois des attachés, attachés de conservation, des rédacteurs et des assistants de conservation

1 poste à temps complet

**Responsable du Service Développement des entreprises**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**Responsable du Service emploi**

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

**2/ DECIDE DE SUPPRIMER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Hôtesse d'accueil**

Cadres d'emplois des adjoints administratifs, agents de maîtrise et des adjoints techniques  
1 poste à temps complet

**Chargée de GPEEC et d'appui administratif**

Cadre d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens  
1 poste à temps complet

**Chargée de mission animation économique**

Cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs  
1 poste à temps complet

**Community Manager**

Cadre d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens  
1 poste à temps complet

**Référent de Site et Assistante mutualisée**

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs  
1 poste à temps complet

**Responsable du secteur archives**

Cadres d'emplois des attachés, attachés de conservation, des rédacteurs et des assistants de conservation  
1 poste à temps complet

**Responsable du Service Attractivité et développement économique**

Cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs  
1 poste à temps complet

**3/ DECIDE DE MODIFIER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

**Assistante de Direction DGA**

Ajout du cadre d'emplois des adjoints administratifs  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Chargé de mission prospection et implantation**

Est remplacé par **Chef de projet prospection et implantation**  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Directeur de la Communication et de la Participation Citoyenne**

Est remplacé par **Directeur de la Communication**  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Gestionnaire foncier**

Ajout du cadre d'emplois des adjoints administratifs  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable contrôle de gestion sociale et prospectives RH**

Est remplacé par **Responsable du Service Contrôle de gestion et prospective RH**  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable du Service Secrétariat Général**

Est remplacé par **Directrice du Secrétariat Général**  
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**Responsable Service des Moyens Généraux**

Est remplacé par **Responsable des services Internes**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**4/ DECIDE DE MODIFIER** sur le Budget Annexe déchets :

**Responsable du Secteur Accueil et Relation aux Usagers**

Est remplacé par **Responsable du Service Accueil et Relation aux Usagers**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

**5/ PRECISE QUE** les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

**6/ AUTORISE**, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

**7/ PRECISE QUE** les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

**8/ PRECISE QUE** le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

**9/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**10/ DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

**29. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,

**2/ DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2021, 10 contrats d'apprentissage maximum conformément au tableau ci-après auquel s'ajoute la poursuite d'un contrat en cours. La CACP accueillera donc 11 apprentis pour l'année scolaire 2021-2022.

<b>Direction</b>	<b>Poursuite ou Nouveau contrat</b>	<b>Nombre d'apprentis</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée totale de la formation</b>
Direction des Sports et de la vie étudiante (DSVE)	Poursuite	1	Master	2 ans
DSVE Service Piscines	Nouveau contrat	6	BPJEPS AAN	1 an
Direction de projets Communication Interne	Nouveau contrat	1	Master	1 à 2 ans

Cellule Développement durable et Biodiversité	Nouveau contrat	1	Licence/Master	1 à 2 ans
Direction de la Gestion urbaine territoriale Service Patrimoine végétal	Nouveau contrat	1	Bac professionnel	1 à 3 ans
Direction générale	Secrétariat Nouveau contrat	1	Master	1 à 2 ans

**3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

**4/ PRECISE** que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget, au chapitre 012 et chapitre 11, à l'article 6184 de nos documents budgétaires.

**30. RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'UN MÉDECIN DU TRAVAIL ET D'UN.E ASSISTANT.E SOCIAL.E PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG)**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la grande couronne pour l'intervention d'un.e assistant.e social.e au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**2/ APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la grande couronne pour l'intervention d'un médecin du travail au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

**3/ DIT QUE** les crédits nécessaires seront prévus sur l'opération 100193 – INSOC, Chapitre 012, Sous-chapitre 020, Nature 6218 pour la mission d'assistant.e social.e.

**4/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 100156 – INSOC, Chapitre 012, Sous-chapitre 020, Nature 6475 pour la mise à disposition d'un médecin du travail.

**31.1 FINANCES – CRÉANCES ÉTEINTES**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables et de procéder aux écritures comptables relatives aux créances éteintes suivantes :

BC	BUDGET	LISTE	NBRE DE DOSSIER	MONTANT PRESENTE	NATURE
01800	BUDGET PRINCIPAL	2752460212	12	36 445,56	CREANCES ETEINTES
01805	BA TURBINE	817040212	4	26 607,28	CREANCES ETEINTES
01805	BA TURBINE	2772890212	22	25 919,72	CREANCES ETEINTES



### **31.2 FINANCES – REMISE GRACIEUSE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :**  
(2 non – votants)

**1/ APPROUVE** la remise gracieuse du titre 3 bordereau 2 du 10/09/2020 (créance BC01806/EX 2020 T3) d'un montant de 81,20 € ;

**2/ DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2021 de la CACP, chapitre 67, nature 678 du budget principal.

### **INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU, DES COMMISSIONS, ET LES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau et des Commissions, ainsi que des attributions exercées par le Président et le Bureau par délégation de l'organe délibérant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021.

La séance est levée à 23H35

Fait à Cergy, le 13 juillet 2021  
Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **12 JUIL. 2021**

**Le Président**  
**Pour le Président absent**  
**Sylvie COUCHOT**  
**1ère Vice-Présidente**

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 12-2021 mis à disposition du public le **22 JUIL. 2021**